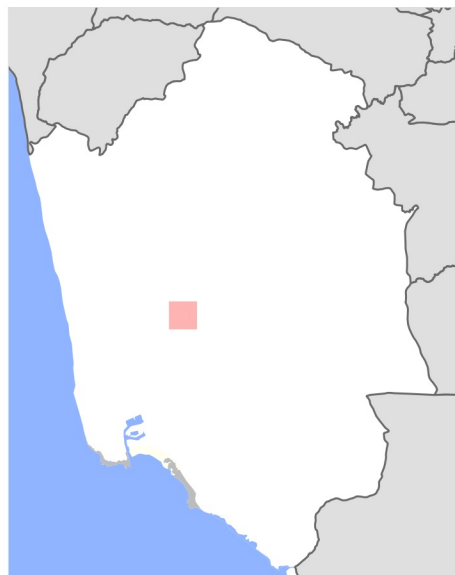


Plan Local d'Urbanisme

Après



Légende(s)

Zonage

Prescriptions

Élément de paysage - espace boisé remarquable - à préserver au titre du L.151-23 du Code de l'Urbanisme

Périmètre PUP-Au titre des articles L.332-11-3 et L.332-11-4 du Code de l'Urbanisme

Surface d'eau inventoriée protégée au titre du L.151-23 du Code de l'Urbanisme

Zone humide à protéger au titre du L.151-23 du Code de l'Urbanisme

Emplacement réservé

OAP

Source : PLU/ LSOA, BD Forêt V1 et V2/IGN
Coordonnées en projection : Lambert 93 - Réalisation : Service SIG, LSOA - Edition du 21/03/2024

Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité

